

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de décembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 novembre 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/160

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, **Adjoints au Maire**

M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE, Mme DAHMANI,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme CASTRO-FERNANDES	(pouvoir à M. NACCACHE)
Mme CHESNEAU MUSTAFA	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme APARICIO TRAORE	(pouvoir à M. ANNOUR)
M. GODARD	(pouvoir à M. CARON)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Absent : M. KNOBLOCH

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/12/24

Publiée le : 13/12/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 ;

VU la délibération n°2020/28 du Conseil municipal du 25 mai 2020, relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n°2020/29 du Conseil municipal du 25 mai 2020, fixant le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2022/122 du Conseil municipal du 23 septembre 2022, modifiant le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2024/058 du Conseil municipal du 28 juin 2024, modifiant à nouveau le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la lettre de démission des fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale de Madame Céline CABOT, 2^{ème} adjointe au Maire, reçue en mairie le 18 novembre 2024 et son acceptation par Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil le 19 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints au Maire ;

CONSIDÉRANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de dix adjoints ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 25 mai 2020, le Conseil municipal a décidé la création de huit postes d'Adjoints au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser la conduite de ses projets, Monsieur le Maire a souhaité porter le nombre de postes d'Adjoints au maximum autorisé, soit dix postes ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle élection a eu lieu au cours de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la modification du nombre d'adjoints au Maire intervenue lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Céline CABOT, deuxième adjointe au Maire, rendue effective le 19 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'un poste d'Adjoint au Maire est désormais vacant et que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **MODIFIE** le nombre de postes d'Adjoints au Maire, portant le nombre total d'Adjoints à huit ;
- **PROMEUT** d'un rang chacun des Adjoints au Maire à compter du 3^{ème} Adjoint au Maire ;
- **FIXE** en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil municipal comme suit :
 - ✓ M. Benoît BLANCHARD, 1^{er} adjoint au Maire
 - ✓ M. Joël NACCACHE, 2^{ème} adjoint au Maire
 - ✓ Mme Angélique MEZIERE, 3^{ème} adjointe au Maire
 - ✓ M. Didier LEDEUR, 4^{ème} adjoint au Maire
 - ✓ Mme Joëlle DUPUY, 5^{ème} adjointe au Maire
 - ✓ M. Etienne RAVIER, 6^{ème} adjoint au Maire
 - ✓ Mme Vania CASTRO FERNANDES, 7^{ème} adjointe au Maire
 - ✓ Mme Carole CHESNEAU MUSTAFA, 8^{ème} adjointe au Maire



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**